

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 1^{er} décembre 2022

Date de convocation : 24 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 novembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN – Vice-Présidente.

Présents : - Bénédicte GARDIN - Franck GAUTHIER – Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Jean-Michel LUMEAU - Sabine LOIZEAU - Angélique RICHARD - Christelle BOURMAULT - Florence DE CHABOT - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Françoise RAUTURIER - Amélie PASQUIER - Marie-Thérèse ABINAL - Christophe VILLENEUVE

Excusés/Pouvoirs :

Christophe HOGARD donne pouvoir à Bénédicte GARDIN
Alain CHENOIR donne pouvoir à Florence DE CHABOT
Françoise PINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Valérie VERDON donne pouvoir à Magali LOISEAU
Jean-Louis LAUNAY - Alexandra BEAUNÉ - Laydie PASQUIER - Elodie BRANGER

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 14

Nombre d'administrateurs votants : 18

Secrétaire de séance : Magali LOISEAU

• 02 – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES 2023 ENTRE LE CCAS DES HERBIERS ET LE CIAS DU PAYS DES HERBIERS – Rapporteur : Bénédicte GARDIN

Afin de poursuivre la synergie des compétences entre le CCAS et le CIAS, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays des Herbiers et le Centre Communal d'Action Sociale des Herbiers souhaitent maintenir la mutualisation de certains services, comme le permet l'article L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (convention de prestation de services).

Il est donc proposé de renouveler la convention de prestations de services entre le CCAS des Herbiers et le CIAS pour l'année 2023 selon les modalités suivantes :

- Missions réalisées par des agents du CCAS pour le compte du CIAS :
 - **Direction du CIAS** : coordination et management des services, organisation et mise en œuvre de la politique sociale, élaboration du budget
 - **Direction des Ressources Humaines** : participation à la définition de la politique RH, pilotage des emplois et des compétences, de la masse salariale et du dialogue social, gestion et encadrement du service RH
 - **Gestion RH, paie, formation, instances consultatives** : gestion des agents du CIAS
 - **Conseil juridique, marchés publics** : conseil juridique, gestion des marchés et des délibérations s'y rapportant



- **Conseiller numérique** : prise en main et utilisation d'un équipement (ordinateur, tablette, smartphone), utilisation des plateformes de l'environnement numérique (recherche d'emploi, achats et paiements en ligne, démarches administratives), découverte des espaces numériques locaux (activités associatives, sociales, culturelles, offres de soins.)

- **Infirmière coordinatrice** : mise en place et suivi de la commission intercommunale d'admission inter-établissement

- **Travailleur social** : développement de l'ingénierie sociale sur le territoire (25%) + accompagnement et prévention des seniors (50 %)

- **Assistant(e) administratif à l'épicerie solidaire** : tenir à jour les outils administratifs (stats, documents accord épicerie...) ainsi que les outils d'information dans le magasin (grille tarifaire, code barre des produits...), préparation et envoi des commandes aux fournisseurs. Elaboration des bilans d'activités, rapports (35 %)

- Quotité de travail :

Du CCAS vers le CIAS		
	Situation précédente	Nouvelle situation au 1 ^{er} janvier 2023
PRESTATION	QUOTITE	QUOTITE
Direction du CIAS	1 attaché hors classe à 40 %	1 attaché hors classe à 40 %
Direction des ressources humaines	1 attaché principal à 20 %	1 attaché principal à 20 %
Gestion RH, paie, formation, instances consultatives	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 8 %	1 adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à 8 %
Conseil juridique, marchés publics	1 adjoint administratif à 30 %	1 adjoint administratif à 30 %
Conseil numérique	1 adjoint administratif à 50 %	1 adjoint administratif à 50 %
Infirmière coordinatrice	1 infirmière en soins généraux hors classe à 10 %	1 infirmière en soins généraux hors classe à 10 %
Travailleur social	1 Assistant socio-éducatif à 75 %	1 Assistant socio-éducatif à 75 %
Assistant(e) administratif à l'épicerie solidaire	1 emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs à 35%	1 emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs à 35%

Le CCAS des Herbiers adresse, chaque année, un titre de recettes au CIAS du Pays des Herbiers pour les missions que lui confie le CIAS du Pays des Herbiers.

Cette convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, livre V, titre 1^{er}, chapitre II, section 4, relatif à la mise à disposition,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du 13 décembre 2021,

Vu le budget principal,

Vu le projet de convention ci-annexé,



Département de la Vendée

Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- approuver la convention de prestations de services entre le CCAS des Herbiers et le CIAS du Pays des Herbiers telle que présentée ci-dessus,
- l'autoriser ou la Vice-Présidente, à signer toutes les pièces relatives à cette convention,
- décider d'imputer les dépenses afférentes sur le budget du CIAS.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Magali LOISEAU,
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Bénédicte GARDIN,
Vice - Présidente



Publié électroniquement le : 08 DEC. 2022

Transmis en Préfecture le

08 DEC. 2022



Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID : 085-200089092-20221201-D02_01122022-DE